



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Evaluation de la contribution du  
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à quatre institutions*

*de la Francophonie :*

*Agence universitaire de la Francophonie*

*Association internationale des maires francophones*

*Assemblée parlementaire de la Francophonie*

*Université Senghor à Alexandrie*

## **Réponses du MEAE et des quatre institutions aux recommandations issues de l'évaluation**

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Association internationale des maires francophones (AIMF), l'Université Senghor et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) sont quatre institutions spécialisées de la Francophonie multilatérale. Ces quatre institutions sont des partenaires importants de la France : les contributions financières françaises sont en effet les principales contributions étatiques de chacune de ces institutions.

L'évaluation de la contribution française à ces quatre institutions (disponible ici : [lien](#)) montre que cette contribution significative est bien justifiée car les institutions partagent les mêmes priorités que la France, et mettent en œuvre des activités et des programmes-phares appréciés par leurs partenaires.

L'évaluation recommande néanmoins d'aller plus loin dans la formalisation d'un document stratégique de référence vis-à-vis de la Francophonie. En miroir, il est attendu des institutions qu'elles rendent compte de manière plus précise de l'utilisation des crédits octroyés, en cohérence avec l'impératif de redevabilité. Enfin, l'évaluation encourage un renforcement des synergies entre ces quatre institutions et notre réseau diplomatique, afin que les initiatives des quatre institutions puissent être complémentaires et articulées avec nos actions bilatérales.

La présente note constitue la réponse du MEAE aux différentes recommandations émises par les évaluateurs (cabinets Planète publique et Learning Avenue). Les quatre institutions répondent également aux recommandations car elles seront impliquées dans leur mise en œuvre.

# Recommandations visant à clarifier et formaliser l'orientation des priorités françaises

## Recommandation 1 : Formaliser une feuille de route de la France vis-à-vis de la Francophonie

*Acteur visé par la recommandation : MEAE (Délégation aux affaires francophones avec le concours de la Direction générale de la mondialisation)*

### Rappel des constats

Les priorités françaises vis-à-vis des quatre institutions s'appuient sur un ensemble fort de logiques d'action établies, d'engagements internationaux officiels et de stratégies thématiques formelles. Mais ces priorités ne bénéficient pas d'un cadre stratégique explicite de description des intentions de la France sur la Francophonie

Le double report du Sommet de Djerba a privé le Président de la République de l'opportunité de présenter une « stratégie consolidée » de la France en Francophonie. Le lancement en 2019 du « Comité conjoint France – Francophonie » et l'animation de son suivi par l'institutionnalisation de nombreuses réunions thématiques à niveau technique, entre les rencontres en format plénier, a permis, partiellement, de pallier ce manque.

### Objectifs de la recommandation

L'objectif d'un document de référence des priorités de la France vis-à-vis de la Francophonie serait avant tout de donner de la visibilité sur les liens entre la France, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ses opérateurs (AUF, Senghor, AIMF, TV5Monde), et les autres acteurs de la Charte de la Francophonie (APF, CONFEMEN et CONFES) et de fonder la cohérence de cette action. Il ne s'agit donc pas d'engager un travail lourd de redéfinition de priorités qui existent et dont l'évaluation a montré, pour ce qui concerne les quatre institutions, qu'elles étaient reprises dans la programmation et l'action de ces dernières. L'approche vise plutôt à formaliser les orientations qui fondent la contribution de la France à l'OIF et à ses opérateurs, et à préciser la répartition des rôles entre les différents acteurs.

### Contenu et modalités de la recommandation

- NB : le périmètre de cette recommandation dépasse le champ des quatre institutions concernées par cette évaluation, et fait référence à un enjeu plus large, englobant la « Francophonie multilatérale », portée par la Délégation aux affaires francophones (NUOI/FR) au sein du MEAE, et la « francophonie de projet », davantage portée par la Direction générale de la mondialisation (DGM) et englobant l'ensemble des actions menées afin de promouvoir l'usage de la langue française et la coopération technique avec les différents acteurs institutionnels de la Francophonie.
- Le terme de « stratégie », pour nommer ce document, n'est pas nécessairement celui à retenir, en raison de la complexité qu'il présuppose en termes de calendrier et d'association d'acteurs. C'est pourquoi le terme de « feuille de route » a été retenu.
- Un point particulier de vigilance est celui de la comitologie, la Francophonie faisant déjà l'objet d'instances complexes. L'objectif est de ne pas complexifier davantage cette organisation existante. Tant concernant la comitologie que le format même de la feuille de route, il est important d'identifier en amont les ressources disponibles au sein des différents services du MEAE impliqués.
- Pour élaborer cette stratégie, un renforcement des relations de travail entre NUOI/FR et les différentes directions de la DGM est nécessaire, afin d'améliorer l'articulation entre les aspects « politique » et « projet ». Une intensification des liens de travail entre les deux directions générales permettrait :
  - d'objectiver et de rendre visible l'ensemble des flux financiers provenant de la DGM destinés aux institutions de la Francophonie et aux différents sujets relatifs à la francophonie ;
  - de favoriser une meilleure appropriation par la DGM de l'objet « francophonie », en s'investissant davantage sur ce sujet en lien avec les ministères et opérateurs, afin d'alimenter NUOI sur les enjeux techniques et sectoriels du pilotage des institutions de la Francophonie ;
  - de davantage encourager les postes à collaborer avec ces institutions.
- L'association de l'OIF à ces réflexions est essentielle.

- En termes de contenu, ce document identifierait :
  - les orientations de chaque ministère en matière de Francophonie, qui apparaissent dans leurs stratégies respectives ;
  - les contributions de chaque ministère à l'OIF et à ses opérateurs, tant au titre des contributions volontaires annuelles du Fonds multilatéral unique (FMU) que des financements ponctuels sur projets ;
  - les actions, de l'OIF et de ses opérateurs, jugées comme stratégiques pour la France – ou comme ayant une forte valeur ajoutée – pour lesquelles il semble judicieux de flécher des financements, ou qu'il faut appuyer à travers l'action bilatérale ou dans le cadre de la politique nationale ;
  - les modalités de concertation interne au MEAE et interministérielle, pour construire la position française à porter au sein des instances de la Francophonie.
- Ce document doit être conçu en cohérence avec les stratégies existantes qui touchent aux problématiques de promotion de la langue française et de la diversité culturelle ainsi que celles qui concernent la coopération avec les pays de l'espace francophone en matière d'enseignement français à l'étranger, de coopération dans le domaine de l'éducation, de promotion de la culture et de la langue française.

### **Réponse du MEAE :**

Si le MEAE approuve cette recommandation, il convient en premier lieu de rappeler que les priorités de la France vis-à-vis des institutions de la Francophonie sont référencées au sein de nombreux documents et outils : i) la Stratégie « Une ambition pour la langue française et le plurilinguisme » du Président de la République du 20 mars 2018, ii) les orientations fixées par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), iii) les orientations publiques du gouvernement, iv) les stratégies thématiques du MEAE, v) et divers cadres de concertation (notamment les comités conjoints France-Francophonie).

L'élaboration d'une feuille de route (terme final à arbitrer) constituera une synthèse des priorités de la France vis-à-vis des acteurs de la Francophonie au sein d'un document unique et articulera les priorités des différents acteurs français en matière de langue française et de Francophonie. Le Département a d'ores-et-déjà entamé des travaux en interne afin d'élaborer cette feuille de route, qui se poursuivront au cours de l'année 2023.

La rédaction d'une feuille de route devra également tenir compte du nouveau cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030, concerner l'ensemble des institutions de la Francophonie multilatérale (OIF, AUF, APF, AIMF, Université Senghor, CONFEMEN, CONFES), et appréhender les échéances francophones à venir -qui culmineront avec le Sommet de la Francophonie de 2024 en France.

### **Réponse de l'AUF :**

Les échanges entre l'AUF et le MEAE sont institutionnalisés par des rencontres régulières avec le ministère ; la présence, 3 fois par an, au Conseil d'Administration de l'AUF, de la délégation aux affaires francophones, la discussion annuelle autour des lettres de cadrage. Il ne manque donc pas d'occasions de dialoguer et de confronter les objectifs de la France avec la programmation quadriennale de l'AUF, adoptée par son Assemblée générale. Une « feuille de route » permettrait cependant, comme le signale les évaluateurs, une meilleure articulation entre les orientations politiques et les projets mis en œuvre sur le terrain.

### **Réponse de l'AIMF :**

L'AIMF soutient prioritairement la formalisation d'une feuille de route de la France vis-à-vis de la Francophonie afin que le rôle des Maires soit pris en compte dans la stratégie de la Francophonie. Notre solidarité, concrète, active, est un solide soutien de la langue et de la Francophonie. Les valeurs doivent être les marqueurs de notre communauté linguistique et l'AIMF s'y emploie.

## Réponse de l'Université Senghor :

L'Université Senghor est d'accord avec cette recommandation. Il est important que le Ministère prenne connaissance et en considération le plan stratégique de notre institution dans l'élaboration de cette feuille de route, lequel plan intègre déjà les grandes orientations stratégiques de la Francophonie compatibles avec notre mission.

## Réponse de l'APF :

Cette recommandation, visant à clarifier et à formaliser l'orientation des priorités françaises, est bien accueillie par l'APF, aussi longtemps que ces priorités demeurent compatibles avec celles du cadre stratégique de l'APF. Pour rappel, ce cadre reprend les priorités fixées par nos parlements membres, dont le Parlement français, et des autres instances de la Francophonie (AIMF, l'AUF et l'Université Senghor, ainsi qu'une trentaine d'autres organisations).

## Recommandation 2 : Établir les orientations pluriannuelles relatives aux priorités de la France vis-à-vis de chaque institution, en phase avec la feuille de route Francophonie

*Acteur visé par la recommandation : MEAE (Délégation aux affaires francophones avec le concours de la Direction générale de la mondialisation)*

### Rappel des constats

La programmation pluriannuelle de chaque institution est construite en concertation avec les partenaires techniques et financiers, dont la France qui exprime ses priorités à cette occasion. Cette programmation recoupe, de fait, fréquemment les priorités de la France vis-à-vis de la Francophonie.

Cependant, les conventions pluriannuelles de financement des institutions (à l'exception de l'APF) fixent des objectifs très ramassés et peu précis, sur des périodes de 4 ans.

Par ailleurs, les contributions du MEAE sont très différentes : les montants s'élèvent, en ordre de grandeur, entre 0,15 et 2 M€ pour l'APF, l'AIMF et l'Université Senghor, là où la contribution à l'AUF est d'environ 20 M€. Dès lors, les attentes vis-à-vis des trois institutions hors AUF, doivent être très ciblées.

### Objectifs de la recommandation

L'objet de cette recommandation est de souligner l'importance pour la France de pouvoir énoncer clairement, suite à des concertations internes, les grandes orientations confiées par la France à chacune des quatre institutions afin qu'elles soient bien intégrées par ces dernières dans leur programmation pluriannuelle.

L'alignement des productions des quatre institutions avec les priorités de la France, gagnerait, en effet, en efficacité si chacune des institutions disposait de grandes orientations stratégiques pluriannuelles, explicitant clairement les impacts recherchés par la France, en se référant à la feuille de route « Francophonie » globale.

La revue spécifique de chaque nouvelle programmation pluriannuelle des quatre institutions au regard de la feuille de route Francophonie et des orientations des quatre institutions, permettrait de favoriser l'articulation fine de cette programmation et des priorités françaises

### Contenu et modalités

- Même si la redevabilité d'une subvention publique peut s'envisager « au premier euro », elle ne peut avoir le même type de contenu pour une contribution comprise entre 0,15 et 2 M€ (APF, AIMF, Université Senghor) et la contribution à l'AUF d'environ 20 M€. Il serait de ce fait pertinent de **formuler plus clairement l'impact attendu des contributions versées par le MEAE**, en phase avec la capacité d'action plus limitée de ces acteurs (exemples : innovation, ingénierie, plaidoyer, formation des élites, positionnement de niche, etc.)
- Cette recommandation soulève des enjeux de **calendriers** de chacune des institutions, et de valeur ajoutée par rapport aux pratiques existantes. L'établissement de ces orientations pluriannuelles devrait s'adapter au calendrier de chaque institution, en lien avec le processus d'élaboration de leur propre programmation pluriannuelle, qui implique à chaque fois un important nombre d'acteurs.

- Les lois de finance étant annuelles, la méthodologie finale d'élaboration de ces orientations devra prendre en compte **l'annualité budgétaire**, qui implique que le MEAE ne puisse s'engager financièrement vis-à-vis des institutions sur une période pluriannuelle.
- L'identification des **priorités** de la France, dans le cadre d'un orientations pluriannuelles, pourrait par exemple s'effectuer dans le cadre du prochain Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), a priori prévu à l'automne 2022.

### **Réponse du MEAE :**

Il convient, en premier lieu, de rappeler que les priorités de ces institutions internationales doivent tenir compte des orientations de très nombreux partenaires techniques et financiers, et pas uniquement de celles de la France.

L'établissement d'orientations pluriannuelles françaises constitue une piste intéressante afin d'explicitier davantage les impacts recherchés par la France sur le moyen terme, dans le prolongement des bonnes pratiques existantes en la matière (association de la France à la rédaction au cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030, conventions pluriannuelles de financement – sauf pour l'APF – fixant quelques objectifs généraux, etc.). Ces orientations devront être adaptées aux différents objectifs des institutions ainsi qu'aux différents niveaux de financement de la France.

Le rapport mentionne néanmoins les difficultés sous-jacentes à cet exercice, en particulier le principe de l'annualité budgétaire et les enjeux de calendrier. Les conventions de financement étant fixées sur plusieurs années (par exemple 4 ans pour l'AUF), la mise en œuvre de cette recommandation pourrait se traduire par la rédaction d'une « lettre d'intention » (forme à définir) qui fixerait des priorités pluriannuelles françaises sur la même période que celle de la convention de financement.

### **Réponse de l'AUF :**

L'établissement d'orientations pluriannuelles faciliterait pour l'AUF la compréhension des priorités françaises, leur donnerait plus de poids, mais aussi aiderait à leur intégration dans le calendrier propre de l'Agence lors de l'établissement de sa stratégie quadriennale.

### **Réponse de l'AIMF :**

Les orientations pluriannuelles doivent permettre d'opérationnaliser la vision stratégique de la France, sa feuille de route vis-à-vis de la Francophonie et de chaque opérateur.

Pour ce qui concerne l'AIMF, cette feuille de route pourrait être axée, dans le cadre de la Francophonie, sur le thème de l'organisation décentralisée de l'Etat, gage de vitalité démocratique et d'efficacité de l'action publique, et bien sûr la promotion de langue commune pour les échanges entre les villes.

Cet engagement autour d'une vision commune est tout ce qui distingue le MEAE des autres bailleurs qui appuient l'AIMF, ces derniers se centrant sur l'action de terrain. C'est aussi ce qui distingue l'AIMF des organisations non-gouvernementales de développement appuyées par le MEAE. En soutenant l'AIMF, le MEAE soutient bien plus que son action de terrain : il défend à l'international un modèle d'organisation de l'Etat. Une démarche incontournable dans le contexte actuel de montée en puissance des Etats totalitaires.

### **Réponse de l'Université Senghor :**

L'Université Senghor est d'accord avec cette recommandation. Un échange avec notre institution avant la finalisation de cette feuille de route permettra d'assurer un bon alignement des priorités de la France avec celle de notre institution.

## Réponse de l'APF :

Si l'APF s'accorde sur le fait que cette recommandation aiderait au renforcement de la cohérence des actions, déjà à l'œuvre, entre l'APF et le MEAE, elle préconise de veiller à la bonne articulation des priorités françaises avec celles de l'APF et celles des autres institutions francophones en termes calendaires.

A titre d'exemple, le prochain cadre stratégique de l'APF couvrira la période 2023-2026, en phase avec la première période du cadre stratégique de la Francophonie, établi par l'OIF sur la période 2023-2030. Il serait dès lors opportun que la période de mise en œuvre de la stratégie Francophonie de la France, une fois établie, ne se chevauche pas outre mesure avec le cadre stratégique de l'APF, ainsi qu'avec les autres programmes pluriannuels des 3 autres institutions.

Nonobstant cette remarque, l'APF soutient le développement de la pluri-annualité dans l'établissement des priorités françaises pour la Francophonie, qui renforcerait indéniablement leur visibilité auprès des parlementaires francophones.

## Recommandation 3 : Préciser les lettres de cadrage annuelles, en phase avec les orientations pluriannuelles de chaque institution et assorties d'un cadre de redevabilité

*Acteur visé par la recommandation : MEAE (Délégation aux affaires francophones avec le concours de la Direction générale de la mondialisation)*

### Rappel des constats

Depuis 2019, les lettres de cadrage annuelles du MEAE formalisent de manière plus prononcée les priorités de la France pour chaque institution, au-delà des conventions d'objectifs et de moyens qui sont davantage des textes de cadrage financier que stratégique et opérationnel. Les éléments évoqués restent cependant, parfois, insuffisamment précis et hiérarchisés.

### Objectifs de la recommandation

Il s'agirait d'inscrire davantage ces lettres dans la déclinaison annuelle de la feuille de route de la France vis-à-vis de la Francophonie et les orientations pluriannuelles confiées par la France à chacune des quatre institutions. Ces lettres pourraient être assorties d'un cadre de redevabilité (indicateurs de suivi/évaluation) afin de communiquer aux institutions les éléments sur lesquels la France souhaite qu'elles rendent compte.

### Contenu et modalités

- Le renforcement de la précision des lettres de cadrage annuelles, entend permettre la **déclinaison**, pour chacune des institutions, de la feuille de route Francophonie (recommandation 1) plus globale et des orientations pluriannuelles (recommandation 2). La pertinence de rédiger annuellement ces documents paraît forte, dans un contexte international mouvant et difficilement prévisible. Cette pratique permettrait d'ajuster les programmes d'action des institutions en conformité avec les évolutions du contexte.
- La **lettre de cadrage** envoyée par le-la Ministre délégué(e)/Secrétaire d'Etat à la Secrétaire générale de la Francophonie, dans le cadre du versement de la contribution française à l'OIF, pourrait faire office de « pierre angulaire » des priorités françaises et gagnerait peut-être à être transmise également aux quatre institutions.
- Les lettres de cadrage envoyées aux institutions pourraient peut-être être complétées par une annexe technique, constitué **d'indicateurs** de suivi/évaluation. L'ajout d'indicateurs pertinents au sein de ces lettres de cadrage s'effectuerait en pleine coordination avec les services dédiés de la Sous-direction des Nations-Unies, des organisations internationales et de la Francophonie (NUOI), et de la Délégation des programmes et des opérateurs (DPO). Ces indicateurs devraient être adaptés aux objectifs particuliers des institutions mais également aux ressources humaines disponibles au sein du MEAE et de chaque institution. Ces indicateurs devraient également s'adapter à l'objectif de soutien des institutions de la Francophonie dans leur fonctionnement et dans leur existence, qui est celui des contributions volontaires annuelles.

### **Réponse du MEAE :**

Comme l'indique le rapport (qui portait sur la période 2014-2020), depuis 2019 le Département associe à chaque contribution une lettre d'accompagnement signée au niveau ministériel et précisant les priorités de la France dans le cadre de ces versements. Ces lettres pourront faire écho au document synthétique présenté en recommandation n°1, afin de renforcer le caractère pluriannuel de ces lettres d'accompagnement.

La lettre envoyée à la Secrétaire générale de la Francophonie, qui revêt un caractère plus général, sera transmise par le ministère aux acteurs de la Francophonie pour information et pourra faire office de socle/cadre des priorités françaises.

Par ailleurs, les lettres budgétaires transmises annuellement comportent depuis 2022 un paragraphe spécifique à la redevabilité. Cette nouvelle pratique est en phase avec les enjeux de redevabilité présentés dans le rapport d'évaluation.

### **Réponse de l'AUF :**

La redevabilité de ses actions, justifier de la manière dont elle dépense l'argent public est une priorité constante de l'AUF. L'AUF est prête à discuter et à s'entendre avec le MEAE sur la définition d'indicateurs qui accompagneraient la lettre de cadrage annuelle.

### **Réponse de l'AIMF :**

L'AIMF partage pleinement cette recommandation qui est essentielle pour sa crédibilité. Cette dernière repose en partie sur deux principes : frugalité et utilité. Ces principes répondent aux attentes des bailleurs internationaux et à celles des villes. Le Bureau de l'AIMF est particulièrement sensible à ces deux indicateurs.

La lettre de cadrage annuelle devrait acter et apporter un appui à cette stratégie construite au plus près des réalités. En découleront des indicateurs adaptés aux contextes locaux et à la nature des interventions.

### **Réponse de l'Université Senghor :**

Nous sommes d'accord et attirons l'attention que la 3e modalité soit bien respectée et que le choix des indicateurs soit discuté préalablement.

### **Réponse de l'APF :**

Toute initiative de précision des lettres de cadrage sera bien accueillie par l'APF. Cela ne peut que contribuer à renforcer la cohérence d'actions entre le ministère et ses partenaires. L'ajout d'objectifs et d'indicateurs de suivi sont également bienvenus tant que ces derniers sont adaptés à la réalité de chaque institution. *(voir la réponse à la recommandation n°7).*

## Recommandations visant à renforcer les échanges entre acteurs français et les quatre institutions

### Recommandation 4 : Formaliser la coordination interministérielle et intra MEAE annuelle préalable à l'établissement des lettres de cadrage pour chaque institution

*Acteur visé par la recommandation : (Délégation aux affaires francophones avec le concours de la Direction générale de la mondialisation)*

#### Rappel des constats

La Délégation aux affaires francophones (NUOI/FR) ainsi que les directions de la Direction générale de la mondialisation (DGM) échangent régulièrement avec les quatre ministères principalement impliqués sur la Francophonie : Education nationale, Enseignement supérieur, Culture, Intérieur.

NUOI/FR ainsi que les directions de la DGM échangent séparément et régulièrement avec les quatre institutions, sous l'angle respectif de leurs positionnements et de leurs compétences au sein du MEAE (enseignement supérieur et recherche, langue française, éducation, coopération décentralisée, gouvernance, etc.).

Cependant, les méthodes de travail déjà en place méritent d'être approfondies et accentuées, afin de permettre un suivi conjoint des sujets relatifs aux institutions.

#### Objectifs de la recommandation

Au-delà de ces échanges ponctuels, un temps de coordination plus formel permettrait de vérifier l'alignement de chaque ministère avec la feuille de route Francophonie, ainsi que leurs positionnements respectifs vis-à-vis des orientations émises pour chacune des quatre institutions. Ceci favoriserait la transversalité entre Francophonie institutionnelle et francophonie de projet.

Une coordination annuelle formelle entre la Délégation aux affaires francophones et les services de la DGM, permettrait également de préciser et optimiser le contenu de la lettre de cadrage annuelle vis-à-vis de chacune des quatre institutions.

Les relations devraient également s'intensifier avec les autres ministères concernés par la Francophonie et les quatre institutions ; les modalités de travail avec eux devraient être revues en conséquence.

#### Contenu et modalités

- Pour éviter toute lourdeur, cette approche devrait être ajustée avec la pratique actuelle, dans laquelle des concertations entre services du MEAE ainsi que des ministères et opérateurs concernés ont systématiquement lieu en amont des conseils d'administration, au sein desquels siège NUOI/FR, et en amont des lettres de cadrage.
- S'agissant de la coordination interministérielle, NUOI/FR a évoqué en atelier de recommandations, l'hypothèse d'un travail en plusieurs strates :
  - définir des objectifs communs s'agissant de l'action de la France en Francophonie (voir recommandation 1).
  - une fois ces grands objectifs stratégiques définis dans leurs grandes lignes, assurer leur suivi et maintenir l'échange par des réunions :
    - \* mensuelles à l'Élysée sur la Francophonie (un format similaire existe déjà mais gagnerait à être consolidé ce qui permettrait un travail sur la durée et pas simplement de gérer les sujets ponctuellement quand ils se présentent) ;
    - \* intra-ministérielles à caractère général sur la Francophonie, à une périodicité à définir ;
    - \* à niveau technique par des réunions préalables aux réunions du Comité conjoint France-Francophonie et de ses réunions de suivi.



### Réponse du MEAE :

La coordination interne au ministère comme au niveau interministériel se basera sur les objectifs communs décrits dans le document issu de la recommandation n°1. Le suivi de ces priorités interministérielles s'effectuera via des réunions régulières (périodicité à définir – par exemple en amont des comités conjoints). Il est souhaitable de mettre en place un cadre de coordination structurel qui, sans être chronophage, permettrait des échanges plus réguliers et une meilleure harmonisation des attentes.

L'annonce par le Président de la République de la tenue du Sommet de la Francophonie 2024 en France conduira à la mise en place d'un dispositif de concertation interministérielle qui permettra de renforcer la coordination des acteurs français en matière de Francophonie.

Pour rappel, la tenue du Sommet en France en 2024 a été annoncée après les conclusions de ce rapport d'évaluation.

### Réponse de l'AUF :

Si cela apparaissait nécessaire, l'AUF pourrait organiser une réunion annuelle d'échanges pour rencontrer les 4 ministères.

### Réponse de l'AIMF :

Cette formalisation est essentielle. D'abord pour que le rôle des Maires soit pris en compte. Ensuite pour que la subvention attribuée à l'AIMF associe la vie de l'institution, les attentes de la France et la nécessité d'attirer d'autres partenaires financiers pour mettre en œuvre la programmation souhaitée.

### Réponse de l'Université Senghor :

Nous approuvons et nous pouvons nous rendre disponible pour tout besoin d'information ou de clarification qui serait requis pour cet exercice.

### Réponse de l'APF :

L'APF ne peut se prononcer sur cette recommandation qui concerne le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

## **Recommandation 5 : Programmer une journée de dialogue annuel entre l'ensemble des acteurs français concernés et chacune des quatre institutions**

*Acteur visé par la recommandation : MEAE (Délégation aux affaires francophones avec le concours de la Direction générale de la mondialisation)*

### **Rappel des constats**

La grande diversité des acteurs impliqués au regard de chacune des quatre institutions, ainsi que la limitation des ressources humaines de NUOI/FR rendent difficiles le développement de l'interaction régulière entre les parties. L'évaluation a constaté un manque de lisibilité des activités menées par les quatre institutions de la part des acteurs français.

### **Objectifs de la recommandation**

Une journée complète de dialogue entre l'ensemble des acteurs français concernés et chacune des quatre institutions pourrait être organisée chaque année.

La journée de dialogue annuel entre l'ensemble des acteurs français concernés et chacune des quatre institutions devrait permettre de renforcer le dialogue entre les institutions et le MEAE (NUOI/FR et DGM)/les autres ministères, mais aussi de donner davantage à voir leurs activités. Ceci permettrait de capitaliser sur les enseignements tirés par

les diverses institutions, à propos des actions menées et de leur impact sur le terrain, et d'encourager les synergies potentielles, en lien avec les démarches menées par l'OIF.

Elle serait également positionnée au niveau de l'appropriation opérationnelle des lettres de cadrage déjà définies, de façon à évoquer concrètement les modalités de mise en œuvre de ces dernières

#### **Contenu et modalités**

- Ces journées pourraient s'inscrire dans le prolongement des rencontres déjà lancées par NUOI/FR :
  - le Comité conjoint, créé en 2019, ainsi que ses réunions de suivi,
  - la journée d'échanges du 15 décembre 2021 avec le réseau des Conseillers de coopération et d'action culturelle (COCAC), en marge de leur venue annuelle à Paris,
  - la journée de visio-conférence du 9 juin 2022 en présence des représentants des quatre institutions et de l'ensemble des correspondants Francophonie du réseau diplomatique, culturel et consulaire,
  - les concertations organisées également entre acteurs français de façon « individualisée », par institution, par exemple en amont des Conseils d'administration de l'Université Senghor et de l'AUF, ou vis-à-vis de l'AIMF (ex : réunion du 12 mai 2022 entre NUOI/FR, la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales de la DGM et la Mairie de Paris) et de l'APF (préparation des missions sur le terrain).
- Le format de ces rencontres pourrait être écourté d'une journée à une demi-journée par exemple, afin d'éviter que celles-ci soient chronophages pour les acteurs.

#### **Réponse du MEAE :**

Le ministère est en phase avec cette recommandation et a déjà mis en place un certain nombre de bonnes pratiques (mentionnées dans le rapport) afin de renforcer la connaissance, par les acteurs français, des activités menées par les 4 institutions. Ce sont ainsi tenues des journées d'échanges, le 15 décembre 2021 (avec le réseau des COCAC) et le 9 juin 2022 (en présence des représentants des quatre institutions et des correspondants Francophonie du réseau diplomatique, culturel, et consulaire). Un tel exercice a vocation à être pérennisé sur une base annuelle, constituant un temps d'échange avec un service tel que la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui n'est pas l'interlocuteur principal des institutions (de l'AUF et de l'Université Senghor notamment dont les activités nous concernent directement).

#### **Réponse de l'AUF :**

L'AUF soutient fortement cette proposition des évaluateurs.

#### **Réponse de l'AIMF :**

L'AIMF est favorable à cette initiative, qui était en vigueur, pour ce qui la concerne, quand l'ex-ministère de la Coopération gérait son dossier.

L'AIMF a un grand besoin de reconnaissance de son action. Cette journée permettrait à la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales (DGM/DAECT) de mieux comprendre la coopération décentralisée telle qu'initiée par l'AIMF. Une telle réunion avait été organisée le 17 octobre avec NUOI/FR. A cette occasion l'AIMF a rappelé que sa démarche consistait à apporter une solution à une demande de Maire du sud, en initiant une coopération décentralisée multi-acteurs.

#### **Réponse de l'Université Senghor :**

Nous approuvons et appelons même de nos vœux ces moments de dialogue qui pourraient précéder la mise en œuvre des recommandations précédentes pour les enrichir

#### **Réponse de l'APF :**

L'APF accueille très favorablement l'idée d'une journée/demi-journée de dialogue annuel inter-institutions. Il s'agit d'une excellente occasion d'intensifier la collaboration entre le MEAE et les quatre organismes évalués, de renforcer le rayonnement respectif de chacun et de développer la co-construction de projets collectifs s'inscrivant dans le champ des priorités françaises.

## Recommandation 6 : Favoriser la mobilisation des quatre institutions dans les stratégies thématiques du MEAE et dans l'action des ambassades

*Acteur visé par la recommandation : MEAE (Direction générale de la mondialisation) et AUF / US / APF / AIMF*

### Rappel des constats

La Francophonie occupe une faible place dans les stratégies thématiques élaborées par le MEAE. Sur les sept stratégies élaborées entre 2014 et 2020, seules deux intègrent significativement la Francophonie et aucune ne cite l'une des quatre institutions.

En ce qui concerne les postes (cf. enquête en ligne, annexe 3), les échanges sont rares avec l'APF, l'AIMF et l'Université Senghor. Parmi les 64 ambassades ayant renseigné la fréquence de leurs interactions avec l'AUF, la majorité (55%) indique que les échanges avec l'institution se font de manière ponctuelle, et 14% affirment que ces interactions sont très rares.

### Objectifs de la recommandation

Il s'agirait de favoriser l'implication éventuelle des quatre institutions dans la mise en œuvre des priorités définies par le MEAE sur une stratégie spécifique.

Il conviendrait également de permettre aux postes de disposer d'une information plus ciblée et plus proche sur la mise en œuvre de la programmation de chacune des quatre institutions pour l'année à venir.

### Contenu et modalités

- NUOI/FR est en mesure de mettre en contact les postes avec les opérateurs, de faciliter les contacts et les échanges. En revanche, la stratégie des postes, sur le fond, relève de la DGM et des directions géographiques qui ont donc plus de latitude pour définir le contenu de la coopération facilitée par NUOI/FR.
- Le renforcement du rôle des postes pourrait passer par une information de ceux-ci sur les programmations et activités des institutions, mais également par le ciblage de certaines zones géographiques prioritaires selon les institutions. Le ciblage géographique permettrait de pallier l'hétérogénéité des degrés d'appropriation des institutions par les postes et de mettre en évidence les opportunités de collaboration entre les institutions et les postes.
- Ces présentations pourraient prendre une forme similaire au webinaire organisé par NUOI/FR au mois de juin 2022, qui rassemble l'OIF, ses opérateurs, l'APF ainsi que les services de coopération et d'action culturelle (SCAC).
- Dans la continuité de cette recommandation, la sous-direction Enseignement supérieur et recherche (DGM/ESR) a indiqué souhaiter organiser elle-aussi un webinaire auprès des SCAC, sur le thème de la francophonie universitaire.
- Plus spécifiquement, s'agissant des campus numériques francophones, une réunion annuelle élargie à l'ensemble du staff du campus numérique francophonie au sein même du Campus, pourrait être organisée, au-delà des échanges déjà existant entre le SCAC et les directions régionales de l'AUF. Ce temps d'échange serait l'occasion de présenter le plan d'action annuel du campus numérique francophone et, sur cette base, de discuter des synergies potentiellement à créer avec les services de l'Ambassade. Ces rencontres permettraient de poursuivre un double objectif : améliorer la connaissance des actions du campus numérique francophone au niveau des Ambassades qui les connaissent peu ; formaliser et rendre plus efficace la coordination entre SCAC et campus numérique francophone dans les pays où ils sont respectivement impliqués dans des actions au périmètre proche.

### Réponse du MEAE :

L'élaboration de la feuille de route (recommandation n°1) constitue une première réponse à cette recommandation puisqu'elle sera diffusée au sein des différents services du MEAE ainsi qu'auprès de l'ensemble du réseau diplomatique (notamment les correspondants Francophonie).

Par ailleurs, le réseau diplomatique pourra disposer d'une meilleure information sur les programmations et activités des institutions grâce aux bonnes pratiques identifiées dans la recommandation 5, notamment

les réunions annuelles entre les opérateurs de la Francophonie et les correspondants Francophonie du réseau diplomatique. Le Département procède par ailleurs régulièrement à la mise en relation entre des représentants de ces institutions et le réseau diplomatique, consulaire et culturel à l'étranger.

Le degré d'information des postes sera à cibler et à approfondir selon l'institution en question et sa représentativité géographique (les postes n'ont par exemple pas tous vocation à connaître les activités menées par l'Université Senghor).

Au regard de l'importante contribution financière du Département à l'AUF, la coordination entre les activités de l'AUF et celles des SCAC gagnerait à être approfondie dans l'ensemble des pays où l'AUF est implantée. La coordination AUF-SCAC constitue un enjeu essentiel : une meilleure information sur les activités de l'AUF pourra permettre aux postes de mieux percevoir l'intérêt de cet opérateur et de renforcer les synergies. La sous-direction enseignement supérieur et recherche envisage d'organiser un webinaire à destination des postes sur la Francophonie universitaire et scientifique.

#### **Réponse de l'AUF :**

Dans le dialogue entre le MEAE et l'AUF, la marge de progression la plus importante se situe au niveau régional. Les directions régionales de l'AUF (Afrique Centrale et Grands lacs, Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Moyen-Orient, etc) et leurs bureaux nationaux dans les pays ont des relations avec les Ambassades de France, les SCAC, qui pourraient certainement être plus régulières, plus institutionnelles, moins dépendantes du facteur humain. La prise en compte de mécanismes décentralisés de financement pour des actions locales ou sous-régionales, que ce soit à l'AUF ou autour des FSPI pourrait être plus régulière. L'AUF soutient la proposition des évaluateurs de rencontres annuelles entre les SCAC et les directions régionales de l'AUF.

#### **Réponse de l'AIMF :**

Affirmer que les échanges des postes avec l'AIMF sont rares confirme la faiblesse des moyens de représentation dont dispose l'AIMF. Localement, ce sont les villes notamment les capitales et métropoles qui représentent l'AIMF. Il importe donc que le lien ambassade-SCAC-Villes soit renforcé. Néanmoins, les postes sont informés des missions opérationnelles organisées par l'AIMF et les ambassades sont invitées à nos manifestations. Mais ce rythme d'échange est à l'échelle de nos capacités d'intervention et de la maîtrise des charges de fonctionnement.

Pour remédier à cette situation, l'AIMF diffuse chaque mois une lettre aux Maires qui rappelle les événements qui ont marqué la vie du réseau. Ce billet d'actualité parle de nos opérations, du Secrétariat permanent et des villes membres.

Il serait important que les ambassades et le SCAC s'inscrivent à cette lettre.

#### **Réponse de l'APF :**

L'APF est tout à fait encline à accompagner la mise en œuvre de cette recommandation. Le développement des échanges entre l'APF d'une part, et les services centraux et les postes d'autre part, serait sans nul doute une occasion d'enrichir la stratégie Francophonie de la France. Réciproquement, les parlementaires et les collaborateurs de l'APF tirent toujours un grand bénéfice des rencontres effectuées avec les représentants du MEAE à Paris ou à l'étranger.

L'enquête menée auprès des postes a permis de mettre en évidence un déficit de notoriété de l'APF. Si l'APF le regrette, elle prend cette information comme une invitation à renforcer sa visibilité auprès des ambassades, particulièrement celles situées dans les pays de l'espace francophone ou susceptibles d'y adhérer. Pour aller dans ce sens, l'APF s'efforce déjà d'organiser des rencontres systématiques avec l'ambassade française dès qu'une délégation se rend en mission auprès d'un parlement membre, et elle invite ses représentants aux événements organisés sur place (par exemple, séminaires parlementaires organisés à Phnom Penh, Antananarivo ou Tirana cet automne 2022).

L'APF se rapproche des Groupes Ambassadeurs Francophones, au sein desquels les ambassadeurs français sont souvent très impliqués.

D'autres actions pourraient être entreprises afin de développer les partenariats entre APF et ambassades, comme l'identification et la prise en charge de fonctionnaires francophones susceptibles de participer aux programmes de formation à Paris dont l'APF est partenaire (Programme international court de l'INSP sur l'organisation du travail parlementaire), ou l'appui à la création et au renforcement des parlements nationaux des jeunes francophones.

**Réponse de l'Université Senghor :**

Nous approuvons et sommes à l'écoute des besoins exprimés par les postes diplomatiques. Notre institution peut répondre à des besoins de formation ou de renforcement de capacités dans les pays de coopération française, notamment en Afrique, avec une grande réactivité et selon des standards internationaux. Nous avons aussi vocation à accompagner d'autres institutions qui souhaitent développer des actions de formation en Afrique étant donné notre bonne connaissance du contexte africain et nos partenariats de qualité avec de nombreuses institutions africaines.

## Recommandations visant à favoriser la redevabilité

### Recommandation 7 : Mettre en place un cadre de redevabilité plus précis des activités, dépenses et stratégies des quatre institutions, au regard des priorités françaises

Acteur visé par la recommandation : MEAE et AUF / US / APF / AIMF

#### Rappel des constats

Les quatre institutions suivent les activités, dont elles rendent compte à leurs bailleurs. L'AUF se distingue par la production récente de rapports de suivi plus organisés, qui demeurent essentiellement descriptifs.

Le cumul des contributions financières des différents acteurs français aux quatre institutions de la Francophonie, réalisé pour les besoins de l'évaluation par le MEAE, a représenté un travail important et pertinent.

Les quatre institutions coopèrent peu ensemble. Il n'existe pas non plus de capitalisation commune, ni de synergies dans la mise en œuvre de priorités communes ou la levée de fonds bi- et multilatéraux

#### Objectifs de la recommandation

L'élaboration d'une note annuelle sur la mise en œuvre des priorités de la France par chacune des quatre institutions, permettrait de rendre compte des objectifs fixés dans les lettres de cadrage.

La mise à jour annuelle de tableaux des contributions financières (incluant les contributions volontaires annuelles et aides financières au projet) serait utile pour disposer d'une information globale pertinente.

L'identification de thèmes de travail commun à plusieurs des quatre institutions, rétrospectifs ou prospectifs, permettrait de favoriser le partage et la synergie des actions et des priorités.

#### Contenu et modalités

- Le dialogue entre l'AUF et NUOI/FR permettant à l'AUF de rendre compte de ses activités par rapport aux priorités françaises est déjà fonctionnel, et pourrait inclure une dimension davantage évaluative.
- En 2021, l'ensemble des institutions ont répondu à la lettre de cadrage signée par le Ministre délégué, en précisant les modalités d'utilisation de la contribution française, ce qui constitue déjà une bonne pratique.
- L'AIMF, l'APF et l'Université Senghor pourraient adapter la pratique AUF à leurs moyens et au niveau de subventionnement de la France, afin de contribuer à une mise en visibilité plus importante de leurs activités, et de mettre en valeur en quoi elles contribuent effectivement aux priorités françaises (notamment en capitalisant sur les éléments déjà transmis à l'OIF ou aux autres bailleurs comme la Commission européenne). L'enjeu est de formaliser l'exigence du MEAE en matière de redevabilité des quatre institutions et d'en définir une base commune en tenant compte des spécificités de chacune des institutions.
- L'objectif est, pour les institutions, d'envisager cet exercice de redevabilité non pas comme un élément additionnel et contraignant arrivant en bout de chaîne, mais comme un exercice essentiel et constitutif de leurs activités, venant en appui de la relation institutionnelle entretenue avec le gouvernement français au regard de ses priorités et de la transparence exigée sur l'impact de ses actions vis-à-vis du contribuable. Les ressources nécessaires pour ce faire doivent être anticipées et dimensionnées en conséquence.
- Cet exercice de redevabilité a également vocation à rendre plus visible la Francophonie, dans ses volets politique (NUOI/FR) et projet (DGM), en cohérence avec les premières recommandations. Les types d'échange permettant de valoriser cette redevabilité sont encore à définir et/ou pourront s'articuler avec les réunions et échanges déjà organisés (comités conjoints France-Francophonie, webinaire auprès des SCAC à venir, rencontre de l'AUF avec le Secrétaire d'Etat...)
- La délégation des programmes et des opérateurs (DPO) de la DGM peut mettre à disposition son expertise en matière de pilotage et suivi des opérateurs, de définition d'objectifs et d'indicateurs, à travers des ateliers de partage de bonnes pratiques, déployés en interne et éventuellement auprès des institutions.
- Les exercices de redevabilité peuvent également se décliner à un niveau plus local et ne pas se cantonner à l'échelle de l'administration centrale du ministère et des sièges des institutions. En effet, une amélioration du dialogue entre les représentations locales ou régionales des institutions et les postes (ambassades) permettrait davantage de synergies et un suivi plus affiné des activités menées par les institutions.

### **Réponse du MEAE :**

Le Département approuve cette recommandation liée à l'élaboration d'une note annuelle sur la mise en œuvre des priorités de la France par chacune des quatre institutions. La mise en œuvre des priorités françaises par les institutions évaluées fait déjà l'objet d'échanges réguliers avec le ministère (NUOI/FR). Les institutions ont chacune répondu aux lettres de cadrage annuelles. La prochaine étape consistera à formaliser les documents de redevabilité, à l'instar du document France-AUF que publie l'AUF en fin d'année.

Comme l'indique le rapport, cette démarche ne doit pas constituer une tâche contraignante pour les institutions, et doit tenir compte du niveau de subventionnement de la France très différent d'une institution à l'autre. À ce titre, le cumul des contributions financières des différents acteurs français aux quatre institutions de la Francophonie, réalisé pour l'évaluation, doit se poursuivre.

### **Réponse de l'AUF :**

Cette 7<sup>ème</sup> recommandation complète la 3<sup>ème</sup>. L'AUF communique depuis 2019 un rapport d'activité annuel au MEAE (et en fait de même pour le Canada depuis 2021) présentant les activités et budgets menés avec des partenariats français. Les modalités de présentation peuvent être bien sûr être améliorées et intégrer des indicateurs à définir d'un commun accord avec le MEAE.

### **Réponse de l'AIMF :**

L'activité de l'AIMF repose sur des partenariats multilatéraux. L'institution est donc soumise à des rapports et des évaluations périodiques.

La dotation du MEAE étant utilisée comme effet levier pour obtenir des subventions d'autres bailleurs, les évaluations concerneront le MEAE et les bailleurs associés.

### **Réponse de l'Université Senghor :**

Nous approuvons et restons à l'écoute des propositions pour des indicateurs SMART adaptés à notre institution et permettant de mesurer (compiler) les efforts conjoints des 4 institutions sur les actions qui relèvent d'une même thématique (la formation des cadres par exemple). Un dialogue préalable sera nécessaire pour leur définition.

### **Réponse de l'APF :**

Favorable à toutes initiatives améliorant la gestion publique, la transparence et la reddition de comptes, l'APF attache une importance particulière à cette recommandation. Elle répond déjà à de telles obligations de redevabilité, envers ses parlements membres, d'une part et d'autre part, envers son principal bailleur, l'OIF qui s'engage elle aussi dans le développement du suivi-évaluation de projets mis en œuvre par ses partenaires. En l'occurrence, elle sera attentive au format que prendra l'organisation de la reddition de comptes ainsi mise en place. Ainsi que rappelé en réponse à la recommandation n°3, l'APF souhaite que cet exercice de redevabilité soit proportionné à la hauteur de la subvention qu'elle perçoit, et qu'elle puisse compter sur l'appui des services du MEAE en fonction de ce qui lui sera demandé. Malgré son large périmètre d'actions, l'APF reste une structure de taille modeste. Dès lors, un élargissement des activités de reddition de comptes se traduirait nécessairement par des tâches supplémentaires pour son équipe, composée de 14 collaborateurs permanents.

## **Recommandation 8 : Faire remonter au comité conjoint annuel l'ensemble des informations relatives à la mise en œuvre annuelle des orientations de chaque institution**

*Acteur visé par la recommandation : MEAE (NUOI/FR) en relation avec AUF / US / APF / AIMF*

### **Rappel des constats**

Deux comités conjoints France-Francophonie se sont tenus, respectivement le 13 juin 2019 et le 4 décembre 2020. Ils ont fourni une série d'orientations opérationnelles qui matérialisent les priorités communes de la France et de la Francophonie. La pandémie Covid a empêché la tenue de cette réunion en 2021.

### **Objectifs de la recommandation**

Le comité conjoint devrait permettre de rendre compte au plus haut niveau politique, du suivi et de l'évaluation des actions conduites par les quatre institutions, et de formuler en conséquence les éventuelles inflexions nécessaires pour leurs orientations pluriannuelles.

### **Contenu et modalités**

- Il est prévu d'organiser un troisième Comité-conjoint de « haut niveau » à l'automne 2022, qui permettra notamment d'évoquer cette évaluation.
- En parallèle des Comités conjoints de « haut niveau », se tiennent des réunions techniques, beaucoup plus nombreuses, portant soit sur des zones géographiques (Afrique, Asie, Haïti et Liban), soit sur des thématiques (économie, culture, environnement, langue ou sports).
- Dans cette configuration, et alors que l'OIF est en pilotage pour la Francophonie, il conviendrait de ne pas se substituer à elle dans son rôle de coordination des opérateurs (notamment lors des « conseils de coopération », que préside la Secrétaire générale).
- Pour la suite, les réunions plénières du Comité conjoint pourraient permettre de définir ensemble les missions assignées par la France et reprendre ces missions dans les stratégies annuelles. Cela impliquerait de mener une réflexion sur le calendrier à retenir afin de coordonner la tenue des comités conjoints, l'élaboration des stratégies annuelles et l'envoi de lettres budgétaires.

### **Réponse du MEAE :**

Le comité conjoint France-Francophonie permet en effet aux institutions françaises d'échanger, de manière constructive, avec les acteurs de la Francophonie sur leurs priorités conjointes respectives.

Comme le mentionne le rapport, deux comités conjoints France-Francophonie de haut niveau se sont déjà tenus, respectivement le 13 juin 2019 (en présence du Président de la République et de la Secrétaire générale de la Francophonie) et le 4 décembre 2020 (en présence du Secrétaire d'État en charge de la Francophonie et de la Secrétaire générale de la Francophonie). Le prochain Comité conjoint devrait être organisé selon des modalités à définir, en amont du Sommet de 2024.

Le Comité France Francophonie, organisé à intervalle régulier, permet en effet de réinterroger nos stratégies comme nos objectifs, en associant à cet exercice les institutions évaluées. Cette démarche doit être l'occasion pour les acteurs français de consolider leurs priorités communes vis-à-vis de la Francophonie, sans se substituer bien évidemment au rôle de coordination de l'OIF, qui vient d'adopter au Sommet de Djerba le nouveau cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030.

Il convient de rappeler toutefois que le suivi des actions conduites par les quatre institutions et la mise en œuvre des priorités françaises s'effectue avant tout lors des conseils d'administration (siège de la France pour l'Université Senghor et l'AUF) et des assemblées générales/bureaux (participation informelle de la France pour l'AIMF et l'APF - avec accès à l'ensemble de la documentation), plutôt que lors des comités conjoints.



**Réponse de l'AIMF :**

Ce comité conjoint de haut niveau et les réunions techniques sont essentiels. Mais ils doivent être équilibrés afin que la place du MEAE ne soit pas dominante et que l'AIMF puisse être entendue au sein d'un vrai débat.

**Réponse de l'Université Senghor :**

Nous approuvons et pouvons fournir un document synthétique pour faciliter cette remontée d'informations.

**Réponse de l'APF :**

L'APF participera volontiers aux réunions des comités conjoints, dès lors qu'ils permettent de mettre en valeur au plus haut niveau les travaux déjà réalisés au titre de la recommandation précédente portant sur la redevabilité, et du moment qu'ils ne concurrencent pas la coordination déjà effectuée par l'OIF.

Elle considère également que ces réunions seront une occasion de discussions plus prospectives, complémentaire à celles de la journée de dialogue annuel.